



BAGNOLET, le 2 juin 2020

## **COMMUNIQUÉ**

### **MOUVEMENT SOCIAL / COVID 19 ET MAINTENANT ?**

Suite à un certain nombre d'engagements de M. Christophe CASTANER, Ministre de l'intérieur, le 28 janvier 2020 l'intersyndicale mettait fin à 7 mois de mouvement social.

Nous avons obtenu le passage de la prime de feu de 19 à 25 %. Le décret modificatif, qui devait paraître avant les grandes vacances, a pris du retard et devrait paraître courant juillet-août 2020.

### **NOUS RESTONS VIGILANTS !**



**Dans le contexte actuel fragile « post-confinement »,  
l'UNSA-SDIS de FRANCE n'appelle donc pas à la grève.**

Toutefois, nous restons vigilants et nous tenons prêts à nous mobiliser dès la rentrée si nécessaire.

### **DES REVENDICATIONS TOUJOURS D'ACTUALITÉ :**

Malgré cette avancée significative, pour l'UNSA-SDIS de France le combat continue :

- Pour recentrer les missions des sapeurs-pompiers sur le véritable Secours d'Urgence Aux Personnes.
- Pour la reconnaissance systématique du Covid-19 en maladie professionnelle.
- Pour une justice plus ferme, suite aux agressions de sapeurs-pompiers.
- Pour une retraite plus équitable : même niveau de pension, institution d'un dispositif de portabilité des droits pour les agents de la catégorie active en déplaçant les 1 an pour 5 ans et suppression des sur-cotisations.
- Pour une embauche conséquente de sapeurs-pompiers professionnels pour faire face aux hausses successives de l'activité opérationnelle et pour la sécurité de nos concitoyens.
- Pour le respect du temps de travail (amplitudes et cycles) des sapeurs-pompiers professionnels, conformément au décret modifié n° 2001-1382.
- Pour une application pleine et entière de la filière pérenne de 2012, en particulier pour les parcours internes : concours, examen et choix.
- Pour une mise en place du télétravail, sans obligation pour les agents.
- Pour une revalorisation du RIFSEEP pour les PATS.